

## Présentation

Il s'agit d'un dispositif de formation des joueurs U10 à U13 (P2 à M1) situé après le Dispositif Jeune (DJ) et avant les Pôles Espoirs. Il fait partie intégrante du PPF (Parcours de la Performance Fédérale). Il est destiné à apporter le meilleur accompagnement possible pour cheminer vers le haut niveau en badminton entre 9 et 13 ans au travers d'un cahier des charges en lien avec les exigences de ce haut niveau.

## L'appui fédéral aux « Clubs Avenir »



Invitations pour suivre le Collectif France ;



Proposition d'un temps de formation continue destiné spécifiquement aux « Entraîneurs Avenirs » ;



Accompagnement et soutien d'une personne ressource de la DTN ;



Mise à disposition d'outils de communication et de valorisation du club ;



Courriers officiels en direction des partenaires institutionnels pour les informer sur le label "Club Avenir" et pour leur fournir la liste des « Clubs Avenir » pour la saison ;



Accès au réseau de diffusion des « Entraîneurs Avenirs » pour échanger des contenus, des idées, etc..



Subvention fédérale sur le fonctionnement de 1000€ **pourrait être versée en fin de saison**



Conditions d'attribution et éligibilité

Le club s'engage à remplir le cahier des charges complet (à télécharger) et entraîne au moins un joueur qui a atteint le DAN. Ce joueur sera U10, U11, U12 ou U13 en 2025/26, c'est à dire poussin 2, benjamin ou minime 1.

## Démarches administratives et calendrier

**A/ Clubs déjà « Clubs Avenir » en 2024-25**

1°) retour de l'annexe 1 de la convention complétée et signée

- pour le 25 mai 2025, date limite de réception à l'adresse [philippe.georjon@ffbad.org](mailto:philippe.georjon@ffbad.org) (3 pages de l'annexe 1 à scanner)

2°) Mise en place du comité d'attribution du label « Club Avenir » (COPIL 2)

Composition : un élu fédéral, le DTN ou un représentant, le responsable accession et pré filière, le responsable dispositif « Club Avenir ».

- 5 juin 2025 14h

3°) 6 juin 2025 : attache auprès de chaque ligue pour avoir un avis (facultatif) sur les prétendants au label 25/26. Retours des ligues le 20 juin au maximum.

4°) 30 juin 2025 : validation finale de l'effectif des clubs Avenir 25/26 + Note COPIL 2.

### **B/ Nouveaux candidats au label (pas Club Avenir en 2024/25)**

1°) retour de la convention complétée, signée et scannée (dont les 3 pages de l'annexe 1 incluses)

- pour le 25 mai 2025, date limite de réception à l'adresse [philippe.georjon@ffbad.org](mailto:philippe.georjon@ffbad.org)

2°) Mise en place du comité d'attribution du label « Club Avenir » (COPIL 2).

Composition : un élu fédéral, DTN ou représentant, responsable PPF territorial, responsable dispositif « Club Avenir ».

- 5 juin 2025 14h

3°) 6 juin 2025 : attache auprès de chaque ligue pour avoir un avis (facultatif) sur les prétendants au label 24/25. Retours des ligues le 20 juin au maximum.

4°) 30 juin 2025 : validation finale de l'effectif des clubs Avenir 25/26 + Note COPIL 2.

## **Contacts**

- Pour toute autre information concernant le label « Club Avenir » :

Philippe Georjon (coordonnateur des Clubs Avenirs) :  
[philippe.georjon@ffbad.org](mailto:philippe.georjon@ffbad.org) ou 06 98 24 34 81

Loïc Parlon (responsable U11/U13) :  
[loic.parlon@ffbad.org](mailto:loic.parlon@ffbad.org) ou 06 98 93 89 10